

Volume 1 - 19/20
octobre 2019

Lucie Loranger
Agente de la Fédération



www.d31.u60a.osstf.ca

Linda Lamarre, présidente
FEESO

Unité 60A - District 31
Telephone: 1-833-368-0886
Courriel: feeso60a@gmail.com



FEESO info

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année scolaire 2019-2020 est en marche et je vous souhaite une année remplie de succès et de réussite! Sachez que votre contribution joue un rôle important dans l'éducation des élèves!

Nos efforts seront axés à faire respecter la convention collective, les négociations locales, défendre les droits des membres, répondre aux demandes des membres, assurer une représentation syndicale et faire les suivis des dossiers. Nous tenons toujours de continuer les soupers causeries avec les membres, de garder la communication vive, d'assister aux réunions des divers comités, de représenter l'Unité aux réunions du Provincial, entres autres.

Dave Warda, adjoint-exécutif du Provincial, Marc Robillard, agent de liaison du Provincial, Rosemary Judd-Archer, agente de liaison du Provincial et Tracey Marshall, agente de liaison du Provincial sont assignés à notre Unité pour nous appuyer au courant de cette année scolaire.

COMITÉ EXÉCUTIF

Linda Lamarre, présidente
Suzanne Boulanger, vice-présidente
Lise Labonté, trésorière
Lynne Lachapelle, négociatrice en chef
France Cameron, secrétaire/agente de communication
Dominique Truax, officière
Julie Bédard, officière
Jason Murphy, officier
Serge Gagné, officier
Lucie Loranger, agente de la Fédération



PRIÈRE

SEIGNEUR,
MAÎTRE DU TEMPS

Seigneur, maître du temps,
fais que je sois toujours prêt à
Te donner
le temps que Tu m'as donné.

Seigneur, maître du temps,
aide-moi à trouver chaque jour

le temps de Te rencontrer
et le temps d'écouter les autres,

le temps d'admirer
et le temps de respirer,

le temps de me taire
et le temps de m'arrêter,

le temps de sourire
et le temps de remercier,

le temps de réfléchir
et le temps de pardonner,

le temps d'aimer
et le temps de prier.

Seigneur, maître du temps,
je Te donne toutes les heures de
cette journée
et tous les jours de ma vie,
jusqu'au moment où j'aurai fini
mon temps sur la terre.

Amen



Jean-Pierre Dubois-Dumée



OTIP RAEO®

Assurance
Automobile | Habitation
Vie | Personne retraitée

www.raeoassurance.com/FEESO31-60A

RAEO (Régime d'Assurance des Enseignant(e)s de l'Ontario)

VOUS NE SAVEZ PAS TROP QUOI FAIRE EN CAS D'UN ACCIDENT DE VOITURE? SUIVEZ SIMPLEMENT CES 5 ÉTAPES

C'est un jour comme les autres, vous suivez votre routine normale : aller au travail, prendre les enfants, faire l'épicerie, rendre visite à la famille. Et bang, ça vous arrive. Vous avez un accident de voiture. Vous vous arrêtez dans un cris-

sement de pneus, l'adrénaline court dans vos veines, le cœur vous débat et vous avez les mains moites. Quand on est dans un état de panique, il peut être difficile de savoir quoi faire. Familiarisez-vous avec ces cinq étapes maintenant et vous pourrez vite passer à l'action si la situation se présente.

Pour plus d'information, rendez-vous au www.raeoassurance.com/nouvelle48.

Comité de bienveillance (naissance, congé de maladie, décès)

Lucie Loranger est la personne responsable du dossier de la bienveillance. Vous êtes demandés de compléter le formulaire « **Demande de bienveillance** », qui est sur le site web de l'unité, et l'envoyer par voie électronique à jlucie@hotmail.com. Suite à la réception du formulaire, la demande sera traitée selon les critères établis par le Comité de bienveillance.

RAAP

La RAAP aura lieu les **13, 14, 15 et 16 mars 2020** à Toronto, ON. Le choix des délégués se fera dans l'ordre suivant:

- les membres du Comité exécutif
- les membres-liaisons des comités provinciaux
- appel général aux membres.

Advenant qu'il reste une place à combler, vous êtes invités à signaler votre intérêt d'y assister en me soumettant votre nom, accompagné d'un petit mot expliquant pourquoi vous désirez assister à la RAAP, et ce d'ici **le mercredi 30 octobre 2019**.

Les délégués seront choisis lors de la prochaine réunion exécutive qui aura lieu **le lundi 4 novembre 2019**.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020

L'Assemblée Générale Annuelle aura lieu par vidéoconférence **le mercredi 13 mai 2020** de 17 h à 20 h.

Le poste de présidence, trésorier et possiblement le négociateur en chef (si les négociations sont terminés) seront mises en candidatures.

Commencer à y songer si vous désirez vous impliquer !

SOUPERS CAUSERIES

Les soupers causeries se poursuivront encore cette année. Nous vous rappelons que l'unité défrayera un maximum de **25\$** par membre pour souper. Voici les dates qui ont été déterminés pour les soupers causerie en région:

Hearst:	le lundi 7 octobre 2019
Kapuskasing:	le mardi 8 octobre 2019
Timmins:	le mercredi 16 octobre 2019
Cochrane:	le lundi 28 octobre 2019
Iroquois Falls:	le mardi 29 octobre 2019
New Liskeard:	le mardi 5 novembre 2019
Kirkland Lake:	le mercredi 6 novembre 2019

Ce sera un plaisir de vous rencontrer!

RAPPORT D'ACCIDENT SURVENU AU TRAVAIL (FORMULAIRE #2002) **Toujours** compléter un rapport d'accident survenu au travail même si la blessure est minime. Veuillez garder une copie de votre rapport d'accident pour vos dossiers et veuillez faire parvenir une copie à Linda Lamarre.

C'EST VOTRE DROIT - PERSONNE NE PEUT VOUS EMPÊCHER !

REPRÉSENTANT(E) EN MILIEU DE TRAVAIL

Le représentant en milieu de travail est le premier lien entre le membre et la présidence de l'unité.

Tous les milieux de travail a un membre qui a accepté d'être représentant(e) en milieu de travail. Ils ou elles sont mes yeux et

mes oreilles du lieu de travail. Son rôle est primordial pour le bon fonctionnement de notre unité. La description de tâches du représentant en milieu de travail est de s'assurer que les dispositions de la convention collective soient respectées; afficher la documentation sur le tableau d'affichage de la FEESO; communiquer avec le représentant de la zone géographique ou la présidence d'unité lorsque nécessaire.

RESPONSABILTÉS DES MEMBRES

Comme membre de la FEESO, vous avez des responsabilités telles que:

- aviser la présidence de tous changements reliés à votre emploi (congé de maladie, congé de maternité, congé sans solde, prêt de service, changement d'école, etc.);
- toujours faire parvenir une copie de demande d'emploi (affichage pour lequel vous postulez) à la présidence;
- connaissez votre convention collective;
- il est important que l'employeur et les membres respectent la convention collective;
- vous devez informer la présidence de toutes attentes, demandes ou situations qui ne sont pas conformes à l'entente collective.

DROITS DES MEMBRES

Si vous êtes convoqué à une réunion avec votre superviseur afin de discuter de votre rendement, y compris toute action qui pourrait entraîner des mesures disciplinaires, vous êtes priés **de communiquer immédiatement avec Linda Lamarre** pour en discuter. Lors de la rencontre, un représentant de la FEESO vous accompagnera.

Vous ne devriez pas admettre avoir agi de façon inconvenante dans votre emploi **avant d'avoir consulté la présidence de l'Unité Linda Lamarre**. Ceci est extrêmement important. N'acceptez aucune mesure disciplinaire de votre superviseur. Ne concluez pas d'entente. Ne signez aucun document. En outre, n'acceptez jamais de démissionner de votre emploi lorsque vous êtes sous pression de le faire sans avoir au préalable communiqué avec la présidence de l'Unité.

PROGRAMME D'ENTRAIDE DE LA FEESO

Il existe un programme d'entraide de la FEESO pour les membres qui rencontrent des difficultés financières.

Afin de qualifier pour ces fonds, certains critères doivent être rencontrés.

Si vous désirez de plus amples informations, veuillez communiquer avec Linda Lamarre.

LISTE DE RAPPEL

En ce moment, nous avons des membres sur la liste de rappel.

Avec le système SISA qui est en place, ces membres sont tenus en ligne de compte pour recevoir les premiers appels pour faire de la suppléance.

CONGÉS DE DEUIL Article L 32.1 d)

L'article L 32.1 d) stipule que lorsque les congés de deuil accordés en vertu de l'article 32.1 a) i) et 32.1 a) ii) coïncident avec une période de vacances pré-approuvée (*p. ex : congé de Noël et le congé de mars*) le membre du personnel pourra fixer à nouveau les jours de vacances impliqués. **C'est votre responsabilité d'aviser Michelle Dubeau si vous êtes affecté par ces circonstances.**



CONGÉS FLOTTANTS ARTICLE 28.4

Un membre qui œuvre de dix (10) à douze (12) mois par année, à l'exception des surveillants d'élèves, aura droit à **deux (2) journées flottantes** dont les dates seront déterminées après consultation avec le superviseur immédiat. Règle générale, ces journées ne pourraient pas être cédulés durant les journées pédagogiques où il y a de la formation. Pour être éligible à une (1) journée flottante, le membre devra avoir œuvré au moins cinq (5) mois dans l'année et au moins huit (8) mois dans l'année pour être éligible à deux (2) journées flottantes.

VACANCES ARTICLE 28.7 b)

Sujet aux dispositions de la présente convention collective, le membre régulier embauché à plein temps ou à temps partiel sur une base régulière, a droit à douze (12) journées de vacances rémunérées annuellement. Ces jours incluent les journées de congé à Noël et les journées de congé durant les vacances d'hiver.

Il faut tenir compte que ça vous prend **six (6) journées** de vacances pour combler le **congé de Noël** et **cinq (5) journées** de vacances pour combler le **congé d'hiver**.

Lorsque ces deux (2) congés sont comblés, il vous reste **une (1) journée de vacance** qui doit être prise **avant le 31 août de l'année en cours** ou vous risquez de la perdre !



SUPERVISEUR IMMÉDIAT DANS LES ÉCOLES

Nous voulons renforcer le message que la **direction d'école est votre superviseur immédiat**. Lorsque vous avez des préoccupations et/ou des problèmes, c'est à la direction que vous devez vous adresser.

Pour les aides-enseignant(e)s, il est à noter que l'enseignant(e)

EED *ne détient pas le rôle de votre superviseur immédiat*, ce rôle demeure toujours à la direction d'école.

Nous vous encourageons de toujours adresser les problèmes avec votre direction en premier lieu avant de le signaler au syndicat.

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Jason Murphy, Julie Bédard et Lynne Lachapelle sont les trois membres de la FEESO qui siègent sur le comité mixte de la santé et la sécurité au travail. Si vous avez des préoccupations de santé et sécurité, n'hésitez pas de communiquer eux.

LES DROITS DES TRAVAILLEURS

Le droit de **participer**

Le droit à l'**information**

Le droit de **refuser** un travail dangereux

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Si vous encourez des risques de blessures en effectuant votre travail quotidien (p. ex : la clientèle que vous desservez ou les matériaux utilisés), c'est **votre responsabilité** de le signaler à votre superviseur immédiat. L'employeur est dans l'obligation de vous fournir gratuitement l'équipement de protection individuelle!

SITE WEB DE L'UNITÉ (www.d31.u60a.osstf.ca)

N'oubliez pas d'aller visiter le site web de notre unité. Vous allez y retrouver la liste des comités, les formulaires pour un accident survenu au travail, demande de bienveillance, etc., les classifications d'emploi et les descriptions de tâches, les informations provenant du Provincial, les publications, la convention collective, la liste d'ancienneté, la liste de représentant(e) en milieu de travail, l'information sur les soupers causeries, les statuts et règlements, et j'en passe. Nous nous faisons un devoir de garder le site à jour.